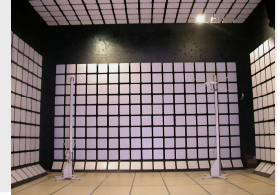


## CEM : Importants changements en 2009 ! Nouvelle directive CEM (2004/108/CE) : Evolutions normatives Préparez votre mise en conformité

Face aux changements importants apportés par la nouvelle directive 2004/108/CE relative à la compatibilité électromagnétique (CEM) et face aux récentes évolutions normatives en CEM, les fabricants et leurs représentants doivent être prêts pour leurs produits qui devront satisfaire à ces nouvelles exigences réglementaires et normatives.



### La Nouvelle Directive CEM 2004/108/CE : bientôt obligatoire !

La « nouvelle » directive relative à la compatibilité électromagnétique (CEM), directive 2004/108/CE est entrée en vigueur depuis le 20 Juillet 2007 et remplacera définitivement la directive CEM 89/336/CEE le 20 Juillet 2009.

**A compter du 20 Juillet 2009**, les fabricants et leurs représentants devront se conformer aux prescriptions de la nouvelle directive CEM 2004/108/CE dont les principaux changements sont :

- Exigences essentielles pour les installations fixes
- Procédure d'évaluation de la conformité des équipements aux exigences essentielles simplifiée (consultation volontaire des Organismes Notifiés)
- Responsabilité accrue des fabricants et mandataires (documentation technique détaillée obligatoire)
- Surveillance du marché améliorée.

### La Nouvelles liste de Normes Harmonisées en CEM

Le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) a publié le 4 Novembre 2008 une nouvelle liste des normes harmonisées au titre de la directive 2004/108/CE qui remplace la liste précédente publiée en Septembre 2007.

Les principales modifications par rapport à la liste de Septembre 2007 sont les suivantes :

#### Normes CENELEC

- Evolutions de normes
- Ajout de nouvelles normes :

**EN 60947-5-9 (2007)** : Appareillage à basse tension (Appareils et éléments de commutation pour circuit de commande – Détecteurs de débit

**EN 61557-12 (2008)** : Sécurité électrique dans les réseaux de distribution basse tension de 1000V c.a. et 1500V c.c. – Dispositifs de mesure et de surveillance des performances (PMD)

**EN62026-1 (2007)**: Appareil à basse tension- Interfaces appareil de commande-appareil (CDI)

**EN 62135-2 (2008)**: Matériels de soudage par résistance

**EN62310-2 (2007)**: Systèmes de transfert statique (STS)

#### Normes ETSI

- Suppression de la norme : EN300386-2 V1.1.3

### La Nouvelle CISPR 22 : une montée en fréquences !

La norme CISPR 22 ed 5.2 (03-2006) définit les limites et méthodes de mesure pour les Appareils de Traitement de l'Information (ATI).

La dernière version CENELEC applicable est la norme européenne EN 55022 (2006) et son amendement A1(2007)


**BUREAU  
VERITAS**

Les dernières évolutions principales à prendre en compte pour la norme européenne EN 55022 sont résumées ci-dessous :

- Limite des perturbations radioélectriques de 1GHz à 6GHz
- Dispositions de l'appareil en essai pour les équipements muraux, les matériel sur table et au sol, leurs combinaisons ainsi que les appareils auxiliaires
- Propriétés et configurations des réseaux de stabilisation d'impédance (RSI)
- Mesure des perturbations sur les accès de télécommunication : conditions d'installation, justifications relatives aux mesures et description de différentes méthodes
- Incertitudes de mesure
- Procédure conditionnelle d'essai au-delà du GHz

*Un projet de nouvelle norme CISPR 22 est en cours avec pour changements principaux de nouvelles préconisations pour les mesures et leurs méthodes sur les accès de télécommunication et les incertitudes associées. Des modes opératoires pour des moniteurs vidéo, télécopieurs et postes téléphoniques sont également envisagés.*

### Normes applicables au titre de la protection des personnes face aux champs électromagnétiques

L'exposition du public et des travailleurs aux champs électromagnétiques est au centre des préoccupations actuelles dans le domaine de la santé. Afin d'évaluer ce danger potentiel sur le corps humain, des réglementations européennes existent :

- La recommandation européenne 1999/519/CE relative à la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques (de 0Hz à 300GHz) définit les paramètres à évaluer suivants :
  - les restrictions de base
  - les niveaux de référence
  - les courants de contact et courants induits dans les membres
- Une directive travailleurs 2004/40/CE fixe les obligations des employeurs quant à l'évaluation des niveaux de champs et des risques, les informations et le suivi du personnel, ainsi que les précautions à prendre. Son application prévue en 2008 est reportée en 2012.
- De plus en plus de normes sont publiées et harmonisées dans le cadre de la prise en compte de l'exposition aux champs EM :
  - ❖ par la directive basse tension 2006/95/CE émis par des équipements et systèmes spécifiques et
  - ❖ par la directive R&TTE 1999/05/CE en ce qui concerne les émetteurs hertziens.

#### EN COMPLEMENT

##### **Guide pour la directive 2004/108/CE (21 May 2007) :**

[http://ec.europa.eu/enterprise/ectr/equipment/emc/guides/emcguide\\_may2007.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/ectr/equipment/emc/guides/emcguide_may2007.pdf)

##### **Texte de la nouvelle directive CEM**

<http://www.lcie.fr/downloads/nouvelle-directive-cem.pdf>

##### **Guide d'application des directives basées sur la Nouvelle Approche et l'Approche Globale (livre bleu)**

[http://ec.europa.eu/enterprise/newapproach/legislation/guide/document/1999\\_1282\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/newapproach/legislation/guide/document/1999_1282_en.pdf)

##### **Nouvelle liste des normes harmonisée au titre de la directive 2004/108/CE :**

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:280:0014:0032:FR:PDF>

### DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS

[www.lcie.fr](http://www.lcie.fr)

Paule PRIMET  
Veille Réglementaire  
+ 33 1 40 95 61 59  
[paule.primet@lcie.fr](mailto:paule.primet@lcie.fr)

Martial LEBOULENGER  
Electronique et Télécoms  
+ 33 1 40 95 55 83  
[martial.leboulenger@lcie.fr](mailto:martial.leboulenger@lcie.fr)

Sandie LEGROS  
Assistance Expertise  
+ 33 1 40 95 62 28  
[sandie.legros@lcie.fr](mailto:sandie.legros@lcie.fr)

Bureau Veritas provides the information in this client bulletin as a resource of general information. It does not replace any applicable legal or regulatory requirements and is provided "as is." BVCPS will not be liable for any indirect, special, punitive, consequential or other damages (including without limitation lost profits) of any kind in connection with this client bulletin. Bureau Veritas DISCLAIMS ALL REPRESENTATIONS AND WARRANTIES, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING WITHOUT LIMITATION WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, IN CONNECTION WITH THIS CLIENT BULLETIN.

Copyright © 2008 Bureau Veritas Consumer Products Services, Inc. All Rights Reserved.